APRÈS ART. 20 N° **2258** 

## ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 2258

présenté par Mme Melchior, M. Jacques, Mme Liliana Tanguy et Mme Poussier-Winsback

## ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.